RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L 2121-10 à L 2121-13 du code général des Collectivités Territoriales) Le Conseil municipal de la commune de SAINT-CHERON se réunira en séance ordinaire

Le 28 février 2008 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1/ - TRAVAUX D'ETANCHEITE INTERIEURE ET IMPERMEABILISATI	ON
EXTERIEURE DU CHÂTEAU D'EAU	

QUESTIONS DIVERSES

Saint-Chéron, le 20 février 2008

Le Maire

Mairie - Parc des Tourelles - 91530 Saint-Chéron

■: 01.69.14.13.00 - Télécopie : 01.64.56.37.04

e-mail: st-cheron.mairie@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 février 2008

L'an deux mille huit le 28 février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAUNAY, Maire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents : M. DELAUNAY - Mme d'AUX de LESCOUT - M. LOCHARD - Mme GUIDEZ Mme MOREAU - M. MOULIN - Mme PRADET - M. HIVERT - M. MEUNIER - M. CHAUDRON Mme YVE - Mme PAUPARDIN - Mme ACEITUNO - Mme TACHAT - M. BOYER - M. GELE Mme REGNIER - Mme POUCHES -

Formant la majorité en exercice

<u>Absents ayant donné procuration : M. CAMBIER – MIle BLET – M. NOUAN Absents : M. ETOURNEAUD – M. LANGER – M. DELPUECH – M. LEROY – M. LEPAGE M. HEMET</u>

Mme TACHAT a été élue Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1/- TRAVAUX D'ETANCHEITE INTERIEURE ET IMPERMEABILISATION EXTERIEURE DU CHATEAU D'EAU

Rapporteur : M. DELAUNAY

Cinq plis ont été reçus, deux étaient irrecevables du fait de manque de qualification. Ce chantier réclame en effet des compétences bien spécifiques.

Le résultat des offres est le suivant :

- FREYSSINET 96 705,60 € (HT)
- RESINA 90 745,42 € (HT)
- ETANDEX 77 618,54 € (HT)

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'entreprise la moins disante, c'est-à-dire ETANDEX.

Dix semaines seront nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Délibération

Vu le CGCT.

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il convient de procéder aux travaux d'étanchéité intérieure et imperméabilisation extérieure du château d'eau au printemps,

Vu les résultats de la consultation des entreprises,

Vu le Procès Verbal de la Commission d'Appel d'Offre,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND note de l'attribution du marché relatif aux travaux d'étanchéité intérieure et imperméabilisation extérieure du château d'eau à l'entreprise ETANDEX pour un montant de 77 618,54 € HT, AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Vote : Unanimité

ഇതെയെയ്യെയെയെയെയെ

- ❖ M. CHAUDRON remercie les membres du Conseil pour leur indulgence vis-à-vis de ses absences. Il est de tout cœur avec les nouveaux élus. Il rappelle qu'il est pendant deux ans encore Conseiller Régional et reste à ce titre à la disposition de la commune.
- ❖ M. DELAUNAY remercie à nouveau l'ensemble des élus pour le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 06.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire